

**GENOLIER SWISS MEDICAL NETWORK SA**  
1272 Genolier

Les actionnaires sont convoqués en  
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

le mercredi 9 juin 2010, à 11h00,

à la Clinique de Genolier

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Présentation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes de groupe pour l'exercice 2009**
- 2. Rapport du réviseur**
- 3. Approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes de groupe pour l'exercice 2009**  
Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver le rapport annuel, les comptes de groupe et les comptes annuels au 31 décembre 2009.
- 4. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la direction**  
Le Conseil d'administration propose aux actionnaires de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la direction pour l'exercice 2009.
- 5. Elections statutaires - Conseil d'administration**  
Le Conseil d'administration propose d'élire, pour un mandat expirant à la date de la prochaine Assemblée générale ordinaire, un nouvel administrateur, Dr. Cédric A. George, de Genève et Bâle à Fällanden. Le Conseil d'administration propose aux actionnaires de réélire Messieurs Raymond Loretan, Robert Pennone, Antoine Hubert, Antoine Kohler, Michael Schroeder et Hans-Reinhard Zerkowski pour un mandat expirant à la date de la prochaine Assemblée générale ordinaire.
- 6. Elections statutaires - Organe de révision**  
Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'élire pour l'exercice 2010 Berney & Associés SA (Crowe-Horwath International), Rue du Nant 8, 1207 Genève en tant que réviseur.

Le rapport annuel, les comptes de groupe et les comptes annuels 2009 ainsi que le rapport de l'Organe de révision peuvent être consultés au siège de la société, à 1272 Genolier ainsi que sur le site [www.gsmn.ch](http://www.gsmn.ch). Chaque actionnaire peut en outre demander qu'un exemplaire de ces documents lui soit envoyé.

Les actionnaires inscrits dans le registre des actions au 18 mai 2010 recevront une invitation personnelle par courrier accompagnée d'un bulletin-réponse. Les actionnaires inscrits au registre des actions entre le 19 et le 28 mai 2010 (inclus) recevront la présente invitation et le bulletin-réponse dès leur inscription au registre des actions. Le registre des actions sera fermé et aucun transfert d'actions ne sera inscrit du 29 mai 2010 (inclus) au 9 juin 2010 (inclus). Les actions transférées durant cette période ne disposeront pas du droit de vote. Les actionnaires n'ayant pas reçu la présente invitation et le bulletin-réponse doivent contacter immédiatement leur banque ou intermédiaire financier s'ils désirent être inscrits au registre des actions. Ont le droit de vote, les actionnaires inscrits dans le registre des actions avec droit de vote le 28 mai 2010. Pour participer à l'Assemblée générale, les actionnaires devront être en possession d'une carte d'admission. Les cartes d'admissions ainsi que le matériel de vote seront envoyés aux actionnaires avant l'Assemblée, sur demande écrite faite au siège de la Société. Le bulletin-réponse joint à l'invitation permet aux actionnaires de commander leur carte d'admission ou de donner procuration. Les actionnaires sont priés de retourner le bulletin-réponse et les formulaires de procuration aussi rapidement que possible mais au plus tard le 3 juin 2010. Aucune carte d'admission ne sera distribuée le jour de l'Assemblée générale.

Chaque actionnaire peut se faire représenter par une autre personne, actionnaire ou non. En outre, chaque actionnaire a la possibilité, de par la loi, de faire représenter ses actions à l'Assemblée générale par les organes de Genolier Swiss Medical Network SA, par leur banque dépositaire ou par Me Jacques-Daniel Noverraz (c/o Etude des notaires Burnier & Noverraz - Rue César-Soulié 3 - Case postale 1064 - 1260 Nyon 1 (Suisse) - Tel +41 (0)22 360 90 80 - Fax +41 (0)22 360 90 89) en qualité de représentant indépendant. Sauf instruction expresse contraire au moment de la remise de la procuration, le droit de vote est exercé dans le sens de l'acceptation des propositions du Conseil d'administration.

Les représentants dépositaires d'actions au sens de l'article 689d CO sont priés de communiquer le plus tôt possible à la société, mais au plus tard le 4 juin 2010 à midi, le nombre d'actions qu'ils représentent et le numéro des cartes d'admissions représentées. Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gestionnaires de fortune professionnels.

Toute correspondance concernant l'Assemblée générale ordinaire doit être adressée au siège la Société à CH-1272 Genolier, à l'attention de Séverine Van der Schueren, Secrétaire Générale, Fax +41 22 366 99 98, e-mail svanderschueren@gsmn.ch.

Genolier, le 19 mai 2010

Au nom du Conseil d'administration

Raymond Loretan  
Président

Robert Pennone  
Vice-Président